

Le 16 novembre 2009, le FCPE annonçait le lancement officiel de son nouvel identificateur d'adhésion sous forme de symbole graphique et de texte.



La mention « Membre FCPE » est remplacée par « Membre-Fonds canadien de protection des épargnants » et autres variantes mentionnées dans le guide figurant dans l'espace réservé aux membres sur le site Internet du FCPE.

Les membres ont jusqu'au 31 mai 2011 pour adopter définitivement le nouvel identificateur d'adhésion, ce qui signifie que, pendant un certain temps, l'ancienne et la nouvelle version de l'identificateur, sous forme de symbole graphique et de texte, seront utilisées.